

# Société des institutrices

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **68 (1939)**

Heft 7

PDF erstellt am: **20.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

### Conclusions.

1. Les groupements de jeunesse sont nécessaires. Il est opportun de les soutenir dans la mesure où ils ne nuisent pas à la vie familiale.

2. Les groupements d'Action catholique sont les premiers à mériter notre sollicitude. Les mouvements spécialisés : JOC, JAC, JEC, bien adaptés à la conquête de leurs milieux respectifs, autorisent les plus belles espérances.

3. Chez nous, l'ACJF a pris récemment un essor réjouissant ; il est de notre devoir de la favoriser.

4. Les groupements d'enfants, conçus dans un véritable esprit d'Action catholique, sont une pépinière de futurs militants et de membres zélés.

5. Le scoutisme vise à la formation de l'homme tout entier ; par la pratique du jeu, il aguerrit le corps et trempe le caractère.

6. La Croisade Eucharistique fait appel aux moyens surnaturels pour former dans l'Eglise une élite infantine ; elle veut être une religion vécue qui influe favorablement sur les milieux où vivent les Croisés.

7. Les instituteurs et institutrices vraiment chrétiens sont des pionniers d'Action catholique ; ils agissent avant tout à l'école et par l'école, en lui donnant une atmosphère foncièrement catholique.

8. Cette action se continue dans les cours complémentaires et les écoles ménagères où la personnalité de l'éducateur est de première importance.

9. En dehors de l'école, les maîtres et maîtresses favorisent les groupements d'Action catholique en y entrant si les conditions de leur vie le leur permettent ; sinon, en les aidant de leurs conseils et de leur influence.

10. Les membres des autorités scolaires et civiles font preuve de compréhension et de bienveillance envers ces groupements.

11. Dans les groupements politiques, artistiques, patriotiques, les instituteurs s'efforcent d'agir sur les jeunes par la parole et par l'exemple.

12. La pratique des sports enthousiasme les jeunes d'aujourd'hui ; ils procurent des bienfaits physiques et moraux appréciables, mais présentent des dangers certains qui doivent être évités le plus possible.

13. L'appartenance à un nombre trop considérable de sociétés est à déconseiller ; elle disperse les forces des jeunes et nuit à leur vie familiale.

H. GREMAUD.

*Rapporteurs d'arrondissement* : M. E. Coquoz à Fribourg ; M. B. Arczynski à Essert ; M. E. Tinguely à Bulle ; M<sup>lles</sup> Germaine Pasquier à Bulle, Anne-Marie Noël à Broc et M. Biétry, à Estavannens ; M. Ch. Blanchard à Dompierre ; M. A. Schuwey à Romont ; M. E. Biolley à Châtel-St-Denis.

*Rapporteur cantonal* : M. Hubert Gremaud à Bossonnens.

---

---

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle. — *A Fribourg, jeudi 4 mai, à 2 h.*, à l'Institut Ste-Ursule.

Après le thé, un membre de notre Comité donnera aux jeunes institutrices quelques renseignements sur la Société de secours mutuels du corps enseignant.